

NOYON

Le sort des tireurs coincé dans le conflit d'élus

Les opposants à la gestion actuelle du Pays noyonnais refusent le prêt d'un bâtiment au Tir sportif, où est inscrite la championne Camille Jedrzejewski : ce deal générerait, selon eux, le projet de data centers. La présidente les accuse de blocage, alors que le club sera sans local d'ici mai.

STÉPHANE LE BARBER

Il s'en seraient bien passé. La trentaine de membres du club du Tir sportif noyonnais se retrouvent bien malgré eux au cœur de la bataille rangée entre Sandrine Dauchelle, la présidente du Pays noyonnais, et ses opposants. Ces derniers, majoritaires dans l'assemblée, ont rejeté, vendredi dernier, une proposition de la communauté de communes destinée à procurer un nouveau local à cette association, en passe de se retrouver sans toit dès mai. Sandrine Dauchelle compte soumettre à nouveau cette délibération au débat lors d'une séance de conseil organisée dans les prochains jours, dont dépendra le sort du club où est toujours licenciée Camille Jedrzejewski, la Noyonnaise médaillée des Jeux olympiques de Paris.

« Le bâtiment 18 a été vendu à H&DC, il n'est pas raisonnable de vouloir le mettre à disposition »

Thibaut Delavenne, conseiller départemental

En attendant, des mots accusateurs s'échangent entre la présidente et le principal relais de la contestation contre sa gestion générale, le conseiller départemental



La trentaine de membres du club de tir sportif, dont 16 jeunes, devra quitter d'ici deux mois son local actuel du campus Inovia.

Thibaut Delavenne. Résumons l'affaire. Le Tir sportif noyonnais est censé quitter fin avril l'ancien stand de tir du Régiment de marche du Tchad (RMT), acheté en 2021 par la société de sécurité Proxima qui, en attendant de prendre bientôt possession des lieux, avait consenti à l'association une location provisoire. Les ser-

vices du Pays noyonnais ont planché sur une solution en urgence : prêter aux tireurs un autre local d'Inovia pour une durée de dix-sept mois, en l'occurrence un étage du bâtiment 18. Seulement voilà : cet édifice de 2 783 m² doit être acquis à son tour par le porteur du fameux projet de cinq data centers dans l'ancienne caserne militaire,

la société francilienne H&DC. D'où l'opposition au deal avec le club de tir, exprimée, notamment, par Thibaut Delavenne : « Nous ne voulons pas que cette association soit pénalisée, et surtout pas les enfants qu'elle accueille, c'est justement pourquoi il y avait d'autres solutions à lui proposer. Le bâtiment 18 ayant été vendu à H&DC, il n'est pas raisonnable

de vouloir le mettre à disposition », estime le maire de Guiscard. Cette position fait bondir Sandrine Dauchelle : « Si la proposition au club de tir interpelle tant M. Delavenne, pourquoi n'est-il pas venu nous en parler avant le conseil du 14 mars ? Son attitude est en fait très réfléchie, dans un esprit de blocage, réagit l'édile de Noyon. À Inovia, nous n'avons pas beaucoup de possibilités. Un vrai travail a été mené par les services du Pays noyonnais et cette association, afin de trouver un arrangement. Ceux qui votent contre doivent assumer ».

« NOS JEUNES RISQUENT D'EN PÂTIR »

Réplique de Thibaut Delavenne : « Elle veut nous faire passer pour des élus irresponsables, mais ses décisions sont quand même incroyables ! Moi qui ait travaillé avec Bertrand Labarre et Pierre Vauris (présidents de droite de l'intercommunalité entre 1994 et 2008, NDLR), je n'ai jamais vu ça... »

Qu'en disent les dirigeants du Tir sportif noyonnais ? Le secrétaire général, Jean-Louis Soufflet, affiche une neutralité... et son embarras pour les seize enfants et la quinzaine d'adultes accueillis : « Les deux parties ont compris notre nécessité à maintenir l'école de formation. Mais dans ces règlements de comptes dont nous préférons rester en dehors, l'intérêt de l'association a l'air d'être oublié. On ne peut pas intervenir, et nos jeunes risquent d'en pâtir ».